



RC-9000

EXIGENCES DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Collins Aerospace est un pionnier dans la conception, la production et le support de solutions innovantes pour nos clients de l'aérospatiale et de la défense. En travaillant en étroite collaboration, nos équipes à l'échelle mondiale ont une vision commune qui consiste à créer la source la plus fiable de solutions d'aviation et de haute intégrité tout en faisant preuve de perspicacité et de clairvoyance afin de contribuer au succès de nos clients.

INTRODUCTION

Collins Aerospace accorde une grande importance à la relation stratégique que nous entretenons avec nos fournisseurs. Nous reconnaissons que nos fournisseurs jouent un rôle clé dans l'optimisation de la satisfaction de nos clients. Nous nous engageons à vos côtés pour apporter une valeur significative à nos clients et nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et suggestions afin d'améliorer encore le niveau de qualité des matériels et services que vous proposez.

OBJET

Collins Aerospace comprend que les types de système de management de la qualité peuvent varier d'un fournisseur à l'autre. L'objectif de ce document est de fournir à nos fournisseurs des attentes claires complémentaires à ce qui est normalement exigé dans un système de management de la qualité standard de l'industrie, et d'énoncer des exigences commerciales supplémentaires.

1. EXIGENCES GÉNÉRALES

1.1 OBJET

Ces exigences sont destinées à compléter les exigences du document COL-ASQR-PRO-0003 *Aerospace Supplier Quality Requirements*, ou à fournir des exigences distinctes spécifiques à chaque unité des affaires stratégiques (SBU) ou site, qui peuvent être différentes ou modifiées d'une autre manière. Les fournisseurs sont tenus de se conformer à ces deux documents.

Le document COL-ASQR-PRO-0003 est disponible aux emplacements suivants :

- <https://suppliers.utc.com/SPPortal/Pages/Forms>
- <https://portal.rockwellcollins.com/web/suppliers>

1.2 CHAMP D'APPLICATION ET APPLICABILITÉ

Le contenu de ce document est divisé en plusieurs sections spécifiques à chaque site. Veuillez-vous référer aux exigences relatives au(x) site(s) que vous approvisionnez conformément au *Tableau 1*.

TABLEAU 1 : MATRICE D'APPLICABILITÉ

S'applique à			
Unité des affaires stratégiques (SBU)	Unité des affaires héritage (HBU)	Emplacement du site d'expédition (numéro d'usine)	Lien vers les exigences
Tous	Tous	Tous	COL-ASQR-PRO-0003¹
Autres exigences relatives aux sites ci-dessous			
AVI & MIS ₂	RC & UTAS ₃	Tous les sites identifiés ci-dessous	RC-9000, Section 1
AVI & MIS	RC	<ul style="list-style-type: none"> • Cedar Rapids/ Coralville/Decorah, Bellevue/Manchester, IA, États-Unis (1002) • Wilsonville, OR, États-Unis (1022) • Heidelberg, Allemagne (9201) • Melbourne, FL, États-Unis (1001) • Mexicali, Mexique (1006, 1500) • Blagnac, France (9101) • Carlsbad, CA, États-Unis (1035) • Richardson, TX, États-Unis (1007) • Ottawa, Canada (2101) • Winnersh/Burgess Hill, Royaume-Uni (9001) • Colorado Springs, CO, États-Unis (1043) • Fairfield, CA, États-Unis (1042) 	RC-9000, Section 2
AVI	"Rosemount Aerospace" (UTAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Burnsville, MN, États-Unis (2465, 2467) 	RC-9000, Section 3
AVI	"Hoist & Winch" (UTAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Anaheim, CA, États-Unis (2575) 	
AVI	"L'Hotelier" (UTAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Antony, France (N/A) 	RC-9000, Section 4
AVI	"Kidde" (UTAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Wilson, NC, États-Unis (2790, 2794, 2792) 	COL-ASQR-PRO-0003 ¹

¹COL-ASQR-PRO-0003 fait référence au transfert d'exigences du Système de management de la qualité des fournisseurs de Collins Aerospace, applicable à toutes les unités des affaires stratégiques au sein de Collins Aerospace.

²AVI = Avionique, MIS = Mission Systems

³RC = Rockwell Collins, UTAS = United Technologies (Corporation) Aerospace Systems

Pour les fournisseurs qui procurent exclusivement des produits terrestres aux sites spécialistes des systèmes de mission à Salt Lake City, UT, États-Unis (1026) et Sterling, VA, États-Unis (1027), les exigences de ce document ne s'appliquent pas. Veuillez-vous référer au document [Blue Based RC-9000](#).

Pour obtenir la liste complète des acronymes, termes et définitions, voir l'[Annexe A](#). Pour obtenir la liste complète des références, voir l'[Annexe B](#).

Sauf indication contraire, le terme "client" ou "Client Collins Aerospace" désigne le client de Collins Aerospace. Sauf indication contraire, le terme "Acheteur" ou "Acheteur Collins Aerospace" désigne Collins Aerospace.

1.3 ORDRE DE PRIORITÉ

Si une exigence semble entrer en conflit avec une autre exigence, l'ordre de priorité suivant s'applique :

- 1) Contrat
- 2) Bon de commande (PO)
- 3) Plans/spécifications référencés dans le PO/contrat
 - 3.1. Spécifications de Collins Aerospace référencées sur le plan
 - 3.2. Spécifications industrielles référencées sur le plan
- 4) RC-9000 - Exigences spécifiques au site (sections 2-4)
- 5) RC-9000 - Exigences générales (Section 1)
- 6) COL-ASQR-PRO-0003 - Aerospace Supplier Quality Requirements

Si des précisions sont nécessaires, veuillez utiliser le formulaire de demande d'informations du fournisseur (SRI) approprié, conformément au [Tableau 3](#).

1.4 CONFORMITÉ

Le fournisseur doit se conformer au présent document dans un délai de 60 jours à compter de la date d'entrée en vigueur du document, sauf obligation contractuelle contraire ou spécification contraire mentionnée dans l'avis de publication de l'Acheteur.

Les demandes de dérogation, d'exclusion ou de méthode alternative pour se conformer à ces exigences doivent être soumises à Collins Aerospace pour approbation (voir [1.9 Communication avec les fournisseurs](#)). En outre, le fournisseur doit conserver une copie de toutes les exceptions approuvées et les tenir à la disposition du service Assurance qualité de Collins Aerospace ou de tout autre personnel qui en ferait la demande pour révision.

1.5 TRANSFERT DES EXIGENCES

Les fournisseurs doivent transférer à leurs fournisseurs toutes les exigences applicables en matière de documentation de conception (plans, spécifications, modèles, documents de réception, plans d'essai, descriptions, etc.), ainsi que toutes les exigences applicables énoncées dans ces documents. Le fournisseur est tenu de respecter l'ensemble des exigences applicables tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

En ce qui concerne les articles pour lesquels Collins Aerospace est l'autorité de conception, le fournisseur doit indiquer que Collins Aerospace est le Client et détient l'autorité de conception, dans le texte du bon de commande envoyé à ses fournisseurs ou du contrat signé avec eux.

1.6 EXIGENCES DE CERTIFICATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ (SMQ)

Le Fournisseur qui reçoit un bon de commande de Collins Aerospace doit faire certifier son SMQ conformément au [Tableau 2](#). Voir l'[Annexe A](#) pour les définitions des types de fournisseur.

TABLEAU 2 : EXIGENCES DE CERTIFICATION DU SMQ PAR TYPE DE FOURNISSEUR

Type de fournisseur	Certification SMQ requise
Fournisseur non-concepteur (Build-to-Print)	AS/EN/JISQ9100

Exigences du système de management de la qualité

Fournisseur concepteur (Build-to-Spec)	AS/EN/JISQ9100
Distributeur	AS/EN/JISQ9120, AS/EN/JISQ9100, ISO 9001 ou IATF 16949
Fournisseurs de procédés spéciaux	AS/EN/JISQ9100 ou Nadcap AC7004
Fournisseur de services d'étalonnage ou de laboratoire	ISO/IEC 17025, ISO 10012 ou Nadcap AC7006
Fabricant de pièces standard ou de matières premières aux normes de l'industrie	AS/EN/JISQ9100, ISO 9001 ou IATF 16949

Pour les fournisseurs de produits exclusivement utilisés dans des applications non militaires et non aérospatiales (c'est-à-dire les matériels, pièces et ensembles qui ne relèvent pas d'un contrat de défense et qui ne sont pas destinés à être utilisés, ni ne seront utilisés dans l'espace aérien), la certification ISO 9001 du SMQ est suffisante pour les certifications par type de fournisseur, qui exigent par ailleurs l'AS/EN/JISQ9100 conformément au tableau ci-dessus.

Tous les distributeurs de la chaîne d'approvisionnement doivent être certifiés par un organisme accrédité par l'industrie selon les normes AS/EN/JISQ9100, AS/EN/JISQ9120, ISO 9001 ou IATF 16949.

Les laboratoires d'essai des matériels doivent être accrédités par Nadcap ou par les signataires de l'ILAC. Un fournisseur de logiciels livrables doit se conformer à la norme AS9115, et le processus doit inclure les éléments suivants :

- Programme de gestion des risques
- Nomenclature logicielle (SBOM) dans un format aux normes de l'industrie

1.7 PIÈCES, LOGICIELS ET SERVICES NON LIVRABLES

Un fournisseur fournissant une pièce, un article, un logiciel ou un service qui n'est pas destiné(e) à être livré(e) à un client ou utilisé(e) par Collins Aerospace dans la fabrication, l'assemblage, l'inspection ou l'essai d'un produit client (c'est-à-dire à usage interne de Collins Aerospace uniquement) est exclu de l'obligation de disposer d'un SMQ documenté (fournisseur de non-livrables).

1.8 NOTIFICATION DES CHANGEMENTS DE STATUT DU SMQ

Si le SMQ du fournisseur n'est pas conforme aux exigences applicables ou si la certification de son SMQ est révoquée, suspendue, modifiée ou va expirer lors de l'exécution de la commande, le fournisseur doit en informer Collins Aerospace par écrit dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Tous les numéros de pièce concernés doivent être répertoriés dans la notification.

Pour les renouvellements, le fournisseur doit fournir une copie de sa certification SMQ à Collins Aerospace de l'une des manières suivantes :

- Télécharger une copie de sa certification dans le dossier du fournisseur dans Ariba Self-Service, si le site des achats de Collins utilise le portail fournisseurs de Collins Aerospace (<https://portal.rockwellcollins.com/web/suppliers>) (sites identifiés dans RC-9000, section 2 du [Tableau 1](#))
- Soumettre le document COL-ASQR-FRM-0002 conformément au [Tableau 3 : Communication avec les fournisseurs](#), et inclure une copie de la certification de son SMQ
- S'assurer que la base de données OASIS est mise à jour avec la copie actuelle de la certification dans les trente (30) jours suivant sa réception

1.9 COMMUNICATION AVEC LES FOURNISSEURS

Les fournisseurs doivent communiquer avec Collins Aerospace à l'aide des formulaires et des méthodes de soumission indiquée dans le [Tableau 3](#), à adresser à :

- CollinsChanges@Collins.com si le site des achats de Collins utilise le portail fournisseurs de Collins Aerospace (<https://portal.rockwellcollins.com/web/suppliers>) (sites identifiés dans RC-9000, section 2 du [Tableau 1](#)). **Ne pas envoyer de données techniques à cette adresse e-mail. Des ressortissants étrangers peuvent surveiller cette boîte de réception.**
- burnsville-avionics_scqa@collins.com pour les fournisseurs de Burnsville, MN, États-Unis (2465, 2467)
- Approvisionnement de Collins Aerospace

Les formulaires à destination des fournisseurs sont disponibles aux emplacements suivants :

Exigences du système de management de la qualité

- <https://portal.rockwellcollins.com/web/suppliers/utc-supplier-docs> (tous les formulaires)
- <https://suppliers.utc.com/SPPortal/Pages/Forms> (formulaires COL-ASQR)
- <https://www.rtx.com/suppliers/United-Technologies-Suppliers/United-Technologies-ASQRD> (formulaires ASQR-01)

TABLEAU 3 : COMMUNICATION AVEC LES FOURNISSEURS

Formulaire	Titre	Utilisé pour	Méthode de soumission
COL-FRM-0045	<i>Checklist d'audit des fournisseurs du SMQ</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-évaluer la conformité/les écarts par rapport à COL-ASQR-PRO-0003 	N/A
COL-ASQR-FRM-0002	<i>Notification d'évolution des processus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notifier et demander l'approbation des évolutions susceptibles d'affecter la qualité du produit et/ou l'adéquation, la forme ou la fonction du produit • Notifier les changements de statut de la certification du SMQ • Notifier toute obsolescence potentielle, connue ou prévue • Notifier les transferts de travail qui ne nécessitent pas d'approbation 	CollinsChanges@Collins.com OU burnsville-avionics_scqa@collins.com OU Approvisionnement de Collins Aerospace (Acheteur)
Supplier Request for Information (sites Rockwell Collins)	<i>Demande d'information du fournisseur (SRI)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter une incohérence dans un plan et/ou une spécification susceptible d'entraîner une non-conformité. • Demander une évolution technique, une évolution matérielle, une dérogation, une méthode alternative, un matériel alternatif ou un composant alternatif. • Obtenir des précisions ou la Définition d'un plan ou d'une spécification. • Demander une autorisation de dérogation, d'exclusion ou de méthode alternative pour se conformer au présent document • Demander une approbation avant de modifier ou de réparer un bien du client • CE FORMULAIRE N'EST PAS UTILISÉ POUR LA DECISION SUR UN PRODUIT NON CONFORME 	Approvisionnement de Collins Aerospace (Acheteur)
COL-ASQR-FRM- 0003 (tous les autres sites)	<i>Demande d'information du fournisseur (SRI)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander des précisions, l'interprétation ou la communication des erreurs identifiées dans les plans, les spécifications et les exigences • Demander une autorisation de dérogation, d'exclusion ou de méthode alternative pour se conformer au présent document • Demander une approbation avant de modifier ou de réparer un bien du client • Demander l'autorisation d'utiliser des équipements/du matériel informatique dont la traçabilité n'est pas assurée ou provenant d'une source non autorisée • Demander l'autorisation d'utiliser un plan d'inspection alternatif • CE FORMULAIRE N'EST PAS UTILISÉ POUR LA DECISION SUR UN PRODUIT NON CONFORME 	Approvisionnement de Collins Aerospace (Acheteur)
ASQR-01 Form 4	<i>Transferts de travaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander l'approbation des transferts de travail planifiés (par exemple, fabriquer pour fabriquer, fabriquer pour acheter, acheter pour acheter et acheter pour fabriquer) 	CollinsChanges@Collins.com OU Approvisionnement de Collins Aerospace (Acheteur)
COL-ASQR-FRM- 0005	<i>Analyse des écarts de conformité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-évaluer la conformité/les écarts par rapport à COL-ASQR-PRO-0003 	N/A

Exigences du système de management de la qualité

COL-ASQR-FRM- 0006	<i>Avis de défaut de qualité potentiel (NOPQE)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer l'identification d'un produit non conforme suspect et validé, ayant été expédié sans tenir compte de la destination et des délais (y compris les produits concernés par les alertes GIDEP, et les appareils de mesure en dehors de la tolérance d'étalonnage) 	CollinsChanges@Collins.com OU burnsville-avionics_scqa@collins.com ET Approvisionnement de Collins Aerospace (Acheteur)
ASQR-01 Form 7	<i>Représentant qualité délégué (DQR) - Formulaire de candidature</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'approbation pour les candidats DQR (Représentant qualité délégué) 	burnsville-avionics_scqa@collins.com OU Approvisionnement de Collins Aerospace (Acheteur)
ASQR-01 Form 8	<i>Lettre d'agrément - Programme DQR</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter l'acceptation dans le programme DQR (approbation accordée une fois tous les trois ans) 	burnsville-avionics_scqa@collins.com OU Approvisionnement de Collins Aerospace (Acheteur)

1.10 SENSIBILISATION DES EMPLOYÉS

Le fournisseur doit s'assurer que l'ensemble des personnels travaillant pour lui ou en son nom, dans des activités liées à la réalisation de produits ou de services fournis à Collins Aerospace ou pour son compte, sont conscients de ce qui suit :

- leur contribution à la conformité des produits ou services,
- leur contribution à la sécurité des produits,
- l'importance d'un comportement éthique.

1.11 GESTION DE L'OBSOLESCENCE

Lorsque l'un produit présente un risque d'obsolescence, Collins Aerospace doit en être informé suffisamment à l'avance de façon à ne pas perturber les calendriers de production et de livraison. Le fournisseur doit inclure les informations suivantes dans la notification, si elles sont connues :

- Référence(s) des produits devenant obsolètes
- Date de fin de fabrication prévue, et/ou numéro de série découpé
- Date limite de passation des commandes
- Quantités minimales de commande ou possibilités de dernier achat liées à des produits obsolètes
- Cause de l'obsolescence
- Nom du produit de remplacement suggéré
- Recommandations en matière de stockage
- Délai de disponibilité des enregistrements relatifs au produit obsolète (par exemple, données de conformité, données techniques, etc.)

1.12 DURÉE DE VIE ET CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE STOCKAGE

Pour les matériels sensibles à l'environnement ou à durée de vie limitée, le fournisseur doit fournir des informations concernant la date de début de la durée de vie (par exemple, la date de fabrication ou de traitement), la date ou la période d'expiration, les exigences de durée de vie en pot et les conditions de stockage recommandées (par exemple, la température et l'humidité), le cas échéant. Ces informations doivent être apposées sur le conteneur du matériel et figurer sur le certificat de conformité (CC) et/ou le rapport d'essai du fournisseur. Ces informations doivent comporter au minimum les éléments suivants :

- date de début de la durée de vie au format MM/JJ/AA,
- date d'expiration au format MM/JJ/AA, ou période d'expiration (par exemple, 1-an),
- conditions de stockage requises, telles que la température et l'humidité.

Pour les matériels sensibles à l'environnement, le fournisseur doit les emballer de manière appropriée et prévoir les conditions contrôlées (par exemple, surveillance de la température et de l'humidité), afin de maintenir les conditions environnementales de stockage requises tout au long de l'expédition et de la livraison à Collins Aerospace.

Cette exigence s'applique également aux produits alimentés par des batteries.

Remarque : le matériel couvert par l'inventaire géré par le fournisseur peut être exclu de cette exigence.

4. EXIGENCES DE L'HOTELLIER

4.1 OBJET

Cette section définit les exigences du système de management de la qualité (SMQ) supplémentaires ou modifiées applicables aux fournisseurs du **site de L'Hotellier (Antony, France)**.

Les exigences de la présente section annulent et remplacent les exigences suivantes :

- IQC10640

4.2 CHAMP D'APPLICATION ET APPLICABILITÉ

Outre les exigences des documents [RC-9000, Section 1](#) et COL-ASQR-PRO-0003, la présente section s'applique à tous les fournisseurs autorisés par L'HOTELLIER, qui peuvent être les suivants :

- Type 1 : Fournisseurs concepteurs (Build-to-Spec) ou fournisseurs de procédés spéciaux
- Type 2 : Fournisseur non-concepteur (Build-to-Print)
- Type 3 : Fournisseurs de services de maintenance, de réparation et de révision (MRO)
- Type 4 : Fabricants d'équipements d'origine (OEM) et distributeurs

Pour déterminer l'applicabilité des exigences par type de fournisseur, voir le *Tableau 7*.

TABLEAU 7 : MATRICE D'APPLICABILITÉ DE L'HOTELLIER

Section	Titre	Types			
		1	2	3	4
4.3	Conservation des enregistrements	X	X	X	X
4.4	Obligation du fournisseur	X	X	X	X
4.5	Changements à l'initiative du fournisseur	X	X	X	X
4.6	Performance du fournisseur	X	X	X	X
4.7	Gestion des délais	X	X	X	X
4.8	Bien fourni ou détenu par le Client	X	X	X	
4.9	Marquage des pièces	X	X	X	
4.10	Inspection du premier article (FAI)	X	X		
4.11	Emballage	X	X	X	X
4.12 et 1.12	Articles à durée de vie limitée	X	X	X	X
4.13	Certificat de conformité (CC)	X	X	X	X
4.14	Contrôle des matériels non conformes	X	X	X	X
4.15	Action corrective	X	X	X	X
4.16	Fournisseurs de services de maintenance, de réparation et de révision (MRO)			X	
4.17	Confidentialité	X	X	X	X
4.18	Conformité des exportations et des importations	X	X	X	X
4.19	Réglementation internationale sur les produits chimiques et matières préoccupantes	X	X	X	X

4.3 CONSERVATION DES ENREGISTREMENTS

Les fournisseurs sont tenus d'enregistrer les opérations de contrôle et d'archiver les informations documentées nécessaires pour apporter la preuve de la conformité du produit et du respect du contrat, conformément au *Tableau 8*.

TABLEAU 8 : EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONSERVATION DES ENREGISTREMENTS

Type d'enregistrement	Exemples	Durée de conservation
Revue de direction	Procès-verbaux des réunions	6 ans
Revue de conception	Procès-verbaux, rapports	Durée de vie du produit + 10 ans
Revue de contrat	Procès-verbal	6 ans après l'achèvement du contrat
Évaluation des fournisseurs	Procès-verbal de la visite, fiche d'approbation, questionnaire d'enquête, rapport d'audit ; liste des fournisseurs agréés, notation des fournisseurs, évaluation de la qualité des fournisseurs	10 ans
Identification et traçabilité des produits	Certificat de conformité (CC), rapport d'inspection de réception, identification du cycle de production ou des numéros de lot, certification et traçabilité des matières premières	Durée de vie du produit + 10 ans
Enregistrements et données générés pendant la phase de production : pièces fabriquées au cours d'un cycle de production	Dossiers de fabrication : ordre de fabrication, fiches de suivi, liste des pièces de fabrication, dossier de modification technique, CC des processus sous-traités, fiche d'enregistrement des caractéristiques et des paramètres spéciaux des processus	Durée de vie du produit + 10 ans
Enregistrements et données générés pendant la phase de production : pièces non fabriquées au cours d'un cycle de production	Dossiers de fabrication : ordre de fabrication, fiches de suivi, liste des pièces de fabrication, dossier de modification technique, CC des processus sous-traités, fiche d'enregistrement des caractéristiques et des paramètres spéciaux des processus	10 ans
Registre des contrôles et des essais : pièces fabriquées au cours d'un cycle de production	Fiches et registres des contrôles et des essais : rapports d'inspection, procédures d'inspection complétées, dossier du premier article	Durée de vie du produit + 10 ans
Registre des contrôles et des essais : pièces non fabriquées au cours d'un cycle de production	Fiches et registres des contrôles et des essais : rapports d'inspection, procédures d'inspection complétées, dossier du premier article	10 ans
Registre des travaux d'entretien des équipements	Dossiers de travail : ordre de réparation, fiches de suivi, nomenclature, fiche d'enregistrement des caractéristiques et des paramètres spéciaux des processus	6 ans
Registre des étalonnages et vérifications périodiques	Rapport d'étalonnage, rapport de vérification périodique des installations de production	6 ans
Registre des non-conformités	Fiche de non-conformité, rapport d'évaluation, dossier d'enquête technique pour les concessions	Durée de vie du produit + 10 et 50 ans

Exigences du système de management de la qualité

Registre des actions correctives	Rapport sur les actions correctives internes et des clients, rapport sur les causes des non-conformités, enregistrement de l'évaluation de l'efficacité des actions correctives	Durée de vie du produit + 10 ans
Registre des audits qualité	Rapports d'audit qualité internes et des clients	6 ans
Dossier relatif au personnel	Dossier de recrutement, preuves de formation, historique des avenants au contrat de travail, descriptions de poste	3 ans après la fin du contrat de travail
	Enregistrement des cachets des inspecteurs et des délégués	15 ans après la fin du contrat de travail
Document relatif à la navigabilité du produit	Données d'entrée (spécifications), plans, nomenclatures, schémas de conception, caractéristiques des matériels, spécifications des processus, schémas de réparation, concessions avec limitations, dossier de qualification/certification, enregistrement des modifications/évolutions, liste des signataires autorisés, approbation de type, avis de navigabilité (CN/AD), enregistrements de la conformité de la certification initiale, calendrier de certification et ressources associées, déclarations de certification	Durée de vie du produit + 10 ans
Document attestant de la navigabilité du produit	Certificat de navigabilité (Formulaire 1 ou équivalent de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (EASA))	Durée de vie du produit + 10 ans

4.4 OBLIGATION DU FOURNISSEUR

En application des règlements relatifs aux obligations des fournisseurs d'armes (OTAN) pour la DQP/SQ et des règlements PART 145/FAR 145, TCCA, PART 21G ou EMAR/FRA21G pour les autorités civiles DGAC/OSAC, TCCA et Federal Aviation Administration (FAA), le fournisseur doit prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux clauses suivantes :

- Demander à L'HOTELLIER toutes les informations et tous les documents nécessaires à la fourniture d'un produit conforme aux exigences contractuelles
- Signaler à L'HOTELLIER toutes les non-conformités et tous les défauts, ainsi que toutes les modifications apportées aux processus utilisés
- Fournir un produit conforme
- Permettre aux représentants des services officiels de surveillance, désignés par L'HOTELLIER, de procéder à des audits ou à des enquêtes de qualité

"Les services de cette commande font partie d'un ensemble soumis à l'assurance qualité exercée par le service qualité de la DGA ou par l'autorité de l'OSAC pour la DGAC."

Le titulaire du PO/contrat assume donc la responsabilité de faciliter les activités du personnel et des représentants du service de surveillance de Collins Aerospace (par exemple, les auditeurs) dans ses usines et de leur fournir les preuves objectives nécessaires de la qualité et de la conformité des produits, afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches".

4.5 CHANGEMENTS À L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur doit :

- Informer L'HOTELLIER de tout changement prévu concernant le produit ou le service, y compris les changements de matériel, de site, d'outillage, de processus et de systèmes IT/ERP.
- Demander l'approbation de L'HOTELLIER pour toute modification susceptible d'affecter l'interchangeabilité, les performances, les dimensions, la masse, la fiabilité, la durée de vie utile ou le coût du produit.
- Utiliser la fiche d'équivalence contenue dans l'instruction qualité IQC10601 pour toute demande

d'évolution de la définition de la conception (par exemple, matériel, composant électronique, protection, etc.).

4.6 PERFORMANCE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur doit au minimum mesurer la satisfaction du client (Collins Aerospace) et ses performances en termes de conformité (qualité) du produit et/ou du service et de respect des délais de livraison.

Ces deux indicateurs sont suivis par L'HOTELLIER, qui se réserve le droit d'exiger une analyse approfondie des causes d'une mauvaise performance (voir la [Section 4.14, Contrôle des matériels non conformes](#)).

4.7 GESTION DES DÉLAIS

Le fournisseur doit disposer d'une procédure pour répondre à la demande de devis de Collins Aerospace (par exemple, "procédure d'appel d'offres") et d'une procédure pour l'examen de la commande de Collins Aerospace (par exemple, "revue de contrat").

Les procédures du fournisseur doivent permettre de définir et de proposer à Collins Aerospace des délais d'exécution précis, et elles doivent faire preuve d'efficacité dans l'ordonnancement des produits et services commandés par Collins Aerospace.

Au minimum, les procédures des fournisseurs doivent inclure un examen des compétences, des ressources nécessaires, des capacités et des temps de cycle dans l'estimation des délais d'exécution pour Collins Aerospace.

Le fournisseur doit accuser réception d'une commande de Collins Aerospace dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception. Si le fournisseur n'accuse pas réception de la commande, le délai d'exécution/la date limite de livraison figurant sur la commande est contraignant.

Le fournisseur doit disposer d'un processus de gestion des stocks qui prévoit les exigences suivantes :

- Stock de sécurité
- Exactitude de l'inventaire
- Données d'entrée/sortie essentielles à la gestion du processus

4.8 BIEN FOURNI OU DÉTENU PAR LE CLIENT

Le fournisseur doit conserver l'identification de tous les matériels fournis ou achetés par L'HOTELLIER, y compris les éléments suivants :

- Notes (référence ou code LH)
- Numéro de lot L'HOTELLIER
- Dimensions
- Quantités

Toute non-conformité détectée dans un matériel fourni par L'HOTELLIER doit être immédiatement signalée à Collins Aerospace.

Les matériels fournis par L'HOTELLIER sont affectés à un cycle de production spécifique et le fournisseur ne doit pas modifier cette affectation sans l'accord de L'HOTELLIER.

Le fournisseur ne doit pas s'approvisionner lui-même en matériels pour compléter un lot, compenser les déchets de fabrication ou utiliser des résidus de matériels provenant de cycles de production antérieurs.

4.9 MARQUAGE DES PIÈCES

Le marquage d'identification appliqué par le fournisseur doit être conforme à toutes les exigences de conception de L'HOTELLIER (plans, spécifications, normes, etc.), et inclure une marque de contrôle conforme à la norme NF L06-150.

4.10 INSPECTION DU PREMIER ARTICLE (FAI)

Un rapport d'inspection du premier article (FAIR) doit être soumis lorsque cela est spécifié dans un bon de commande de Collins Aerospace et/ou lorsque cela est requis par la norme AS/EN9102. Le fournisseur doit établir le FAIR par rapport au plan pour la référence de niveau supérieur identifiée sur le bon de commande, consigner les résultats sur le formulaire Smart FAIR Form QC104 (de préférence) ou équivalent conformément à l'AS/EN9102, et joindre tous les documents justificatifs nécessaires, y compris le plan bullé. La documentation jointe doit permettre de remonter jusqu'au fabricant d'origine. Les pièces jointes doivent comprendre le CC des matériels, le CC général, le CC des procédés spéciaux et le(s)

Exigences du système de management de la qualité

rapport(s) d'essai, conformément au plan et au champ d'application du FAIR. Avant l'expédition des pièces, lorsque l'exigence FAI est présente sur le bon de commande, le fournisseur doit compléter et soumettre la FAI et le rapport subséquent à l'équipe AQF (Assurance Qualité Fournisseur) FAI de L'Hotellier.

Pour les ensembles et les pièces de détail qui nécessitent des pièces de niveau inférieur (telles que des pièces moulées usinées), les FAIR de niveau inférieur doivent être conformes aux exigences du présent document et doivent être joints au FAIR.

4.11 EMBALLAGE

Sous réserve d'indications contraires sur le plan ou le bon de commande, le fournisseur doit identifier/étiqueter tous les emballages **immédiats** (par exemple, sacs, sacs à bulles, emballages ESD, etc.) et **intermédiaires** (par exemple, boîtes, conteneurs, caisses, etc.) des produits avec les informations suivantes :

- Nom du fournisseur
- Code du fournisseur
- Numéro du bon de commande
- Numéro de pièce (P/N)
- Description de la pièce
- Quantité, y compris l'unité de mesure
- Numéro de lot/série (le cas échéant)
- Durée de vie (le cas échéant) (voir la [Section 1.12](#))

Le fournisseur doit prendre les précautions nécessaires en matière d'emballage et de livraison afin de s'assurer que les produits livrés à L'HOTELLIER ne présentent pas de non-conformités telles que des dommages ou des traces de corrosion, ou un risque de décharge électrostatique.

Lorsque la réglementation ROHS s'applique au produit ou au matériel expédié, l'emballage du produit doit porter le marquage approprié, indiquant la conformité à la réglementation ROHS.

Pour les pièces sous-traitées par L'HOTELLIER (par exemple, envoyées pour traitement thermique, traitement de surface, etc.), si le fournisseur choisit de réutiliser l'emballage de L'HOTELLIER, le marquage de l'emballage/du conteneur doit être mis à jour par le fournisseur pour correspondre à la configuration actuelle des pièces renvoyées à L'HOTELLIER.

L'HOTELLIER se réserve le droit de demander au fournisseur d'apposer des codes à barres sur les emballages et/ou les documents de livraison. Les données contenues dans ces codes à barres seront définies par l'Acheteur.

4.12 ARTICLES À DURÉE DE VIE LIMITÉE

Le fournisseur doit fournir des matériels/articles, au moment de la réception, avec $\geq 50\%$ de durée de vie restante, ou ≥ 3 mois de durée de vie restante (pour les articles ayant une durée de vie totale < 6 mois), sauf autorisation contraire dans la documentation de conception ou approbation par le biais d'une dérogation/dérogation de L'HOTELLIER.

Les exigences en matière de durée de vie s'appliquent également aux condensateurs au tantale et aux condensateurs chimiques, pour lesquels la date de début de la durée de vie (c'est-à-dire la date de mise en service) correspond à la date de mise sous tension.

Les composants électroniques MS1 qui sont traités comme des composants MSL3 n'ont pas de date de péremption.

4.13 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (CC)

Le fournisseur doit fournir un CC avec l'envoi, conformément au document COL-ASQR-PRO-0003 et contenant les informations requises dans ledit document. En outre, les exigences suivantes s'appliquent :

Pour les pièces non-conformes ou retouchées, ou les pièces livrées avec une demande de dérogation/équivalence, le fournisseur doit mentionner le numéro du rapport de non-conformité (NCR) (c'est-à-dire le numéro QC02) et/ou le numéro de dérogation/équivalence sur le bordereau d'expédition et le CC, et joindre tous ces documents à l'expédition des pièces (y compris une copie de la dérogation, etc.).

Avec chaque livraison, le fournisseur doit également fournir un bordereau d'expédition qui contient :

- la référence et le nom de la pièce tels qu'ils figurent sur le bon de commande ou le contrat,
- la quantité expédiée,

- le numéro de commande ou de contrat.

Si le bordereau d'expédition sert de déclaration de conformité (c'est-à-dire de CC), il doit contenir toutes les informations requises dans cette section et dans le document COL-ASQR-PRO-0003, et doit être remis en deux exemplaires à L'HOTELLIER.

Le CC du fournisseur doit être conforme aux exigences de la norme NFL 00.15 ou équivalent, ce qui peut être réalisé en incluant toutes les informations requises pour le CC décrites dans le document COL-ASQR-PRO-0003.

D'autres conditions ou exigences peuvent être indiquées sur le bon de commande, notamment le CC/CA (certificat d'analyse) des matières premières et les rapports d'inspection.

Si le fournisseur ne fournit pas les documents d'accompagnement requis avec l'envoi (c'est-à-dire le bordereau d'expédition et le certificat de conformité), L'HOTELLIER peut décider de renvoyer les pièces au fournisseur, aux frais de ce dernier.

Sur le CC des entreprises de réparation agréées, le fournisseur doit indiquer les opérations effectuées et les pièces de rechange utilisées ou fournir un EASA PART/FAR 145 DUAL RELEASE lorsque cela est spécifié dans la commande.

4.14 CONTRÔLE DES MATÉRIELS NON CONFORMES

Lorsque des non-conformités sont identifiées, L'HOTELLIER se réserve le droit de refuser et de renvoyer l'ensemble du lot ou de la fabrication de pièces/matériels concernés au fournisseur pour une inspection complète et une retouche, une réparation ou un remplacement.

L'HOTELLIER peut également choisir d'effectuer une inspection complète et de retoucher ou de réparer les pièces non conformes en interne, aux frais du fournisseur.

Pour les non-conformités déterminées comme étant causées par les fournisseurs de L'HOTELLIER, le fournisseur assumera l'entière responsabilité de la non-conformité, y compris tous les coûts encourus par L'HOTELLIER en raison de la non-conformité. En outre, le fournisseur peut faire l'objet d'une annulation des commandes et de répercussions négatives sur sa notation qualité.

En plus des exigences ci-dessus, les fournisseurs doivent également informer L'HOTELLIER des non-conformités rencontrées sur des produits similaires ou identiques fournis à L'HOTELLIER. Une étude d'impact peut être menée conjointement afin de déterminer si la non-conformité peut entraîner des répercussions sur d'autres produits fournis à L'HOTELLIER.

4.15 ACTION CORRECTIVE

Pour chaque non-conformité identifiée par L'HOTELLIER, une demande d'action corrective du fournisseur (SCAR) - QC02 - sera envoyée au fournisseur. Le fournisseur est tenu de répondre à la demande d'action corrective dans le délai indiqué dans la demande.

Dans le cadre de l'action de confinement/immédiate, le fournisseur doit vérifier les éléments suivants pour confiner et séparer toutes les pièces non conformes afin d'empêcher d'autres livraisons non conformes à L'HOTELLIER :

- pièces chez le fournisseur sous-traitant
- pièces en inventaire (stock)
- pièces en cours de fabrication (WIP)
- pièces déjà livrées, susceptibles de présenter la même non-conformité

En fonction de la gravité et de l'impact de la non-conformité, le responsable qualité de L'HOTELLIER concerné peut déterminer des actions supplémentaires à entreprendre par le fournisseur pour corriger la non-conformité et/ou empêcher qu'elle ne se reproduise.

4.16 FOURNISSEURS DE SERVICES DE MAINTENANCE, DE RÉPARATION ET DE RÉVISION (MRO)

Conformément à la réglementation PART/FAR 145, les entreprises autorisées à réparer les produits L'HOTELLIER, et mentionnées dans les "CAPABILITY LISTS" associées, doivent :

- être approuvées PART et/ou FAR 145, FRA 145 ou EMAR/FR 145 par la DGA, la DGAC et/ou la FAA
- respecter les règlements PART et/ou FAR 145, FRA 145 ou EMAR/FR 145, en particulier les conditions d'utilisation de la documentation de maintenance de L'HOTELLIER (CMM) et les outillages spécifiques référencés dans les CMM.

4.17 CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations de quelque nature que ce soit, telles que spécifications, plans, dessins techniques ou fichiers informatiques, reçues directement ou indirectement de L'HOTELLIER antérieurement ou dans le cadre des services fournis par le fournisseur, et ci-après dénommées "Informations", sont et restent la propriété de L'HOTELLIER, qui les divulgue et les fournit uniquement pour les besoins des services susmentionnés.

Le fournisseur qui reçoit les Informations s'engage à ne pas les divulguer ou les rendre accessibles, en tout ou partie, modifiées ou non, sous quelque forme que ce soit, à un tiers, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour garder ces informations confidentielles.

Le fournisseur s'engage à ne communiquer les informations qu'aux membres de son personnel qui ont besoin de les connaître pour exécuter les services susmentionnés, et à veiller à ce que ce même personnel respecte les dispositions de la présente clause.

En outre, le fournisseur qui reçoit les Informations ne doit pas les reproduire, les copier ou les utiliser en vue de fabriquer des composants dans un but autre que celui défini dans les conditions de service susmentionnées.

Toutefois, le fournisseur pourra, pour les besoins de ces seuls services, et après autorisation écrite de L'HOTELLIER, les divulguer à des tiers à condition que le fournisseur obtienne l'engagement écrit de ces tiers de respecter les dispositions de la présente clause de confidentialité.

La présente clause de confidentialité entrera en vigueur à la date de signature par les parties et sera valable jusqu'à la résiliation ou l'expiration du contrat relatif aux services susmentionnés.

Les obligations de confidentialité stipulées dans la présente clause seront valables pendant une période de dix (10) ans à compter de la résiliation ou de l'expiration susmentionnée.

En cas de litige, le droit français s'appliquera.

4.18 CONFORMITÉ DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS

Le fournisseur doit se conformer aux lois, règlements et ordonnances les plus récents en matière de contrôle des exportations et de sanctions applicables au moment de l'exportation, de la réexportation, du transfert,

Les fournisseurs doivent se conformer aux exigences applicables en matière de commerce international figurant dans les conditions générales de RTX, disponibles sur le lien suivant :

- <https://www.rtx.com/suppliers/purchase-terms-and-conditions>

4.19 RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LES PRODUITS CHIMIQUES ET MATIÈRES PRÉOCCUPANTES

Dans la mesure où les marchandises contiennent, ou les procédés de fabrication des marchandises utilisent, des substances chimiques soumises à la Réglementation internationale sur les produits chimiques ou matières préoccupantes ("MOC"), telles que définies ci-dessous, le fournisseur doit :

- respecter toutes les lois applicables concernant la réglementation mondiale sur les produits chimiques, y compris, mais sans s'y limiter : (i) toutes les obligations d'enregistrement, de notification, d'autorisation, de restriction ou d'interdiction ; et (ii) toutes les obligations de classification des risques, d'étiquetage, d'emballage, de rédaction de fiches de données de sécurité ou de conformité et de communication en matière d'utilisation sûre (la "Réglementation internationale sur les produits chimiques") ;
- contribuer aux efforts de l'Acheteur pour se conformer à la Réglementation internationale sur les produits chimiques et aux exigences applicables des clients, et pour développer des produits et des procédés de fabrication qui minimisent les risques pour la santé humaine et l'environnement. Cette coopération inclut, sans s'y limiter : (i) l'étude et la communication à l'Acheteur de la nature et de l'étendue de toute MOC contenue dans les marchandises ou dans les procédés employés pour fabriquer, assembler, utiliser, entretenir ou réparer des marchandises ; (ii) la fourniture de toute la documentation raisonnablement nécessaire pour vérifier la composition matérielle, substance par substance, y compris la quantité de chaque MOC contenue dans les marchandises ; (iii) la fourniture à l'Acheteur des communications sur l'utilisation sûre et des fiches de données de sécurité ; (iv) la réponse rapide aux demandes d'information de l'Acheteur, sous la

Exigences du système de management de la qualité

forme demandée par l'Acheteur, concernant les MOC utilisées ou destinées à être utilisées en relation avec les marchandises et les contrôles réglementaires connexes tels que les restrictions d'utilisation et les exigences en matière de permis et d'autorisation ; (v) sur demande, la participation aux efforts déployés par l'acheteur pour obtenir la ou les autorisations réglementaires nécessaires, y compris, mais sans s'y limiter, les enregistrements et les autorisations pour la poursuite de la vente et de l'utilisation des marchandises par l'Acheteur ; et (vi) l'utilisation des outils et formulaires fournis par l'Acheteur via le site fournisseurs RTX, ou par d'autres moyens.

Aux fins de la présente section, "MOC" signifie les substances qui sont des substances préoccupantes pour l'Acheteur ou le client de l'Acheteur, identifiées dans une liste de matières préoccupantes mise à disposition sur le site fournisseurs RTX ou fournie par d'autres moyens.

5. ANNEXE A : ACRONYMES, TERMES ET DÉFINITIONS

Acronyme	Terme	Définition
	Données d'attributs	Données pour lesquelles il existe deux valeurs possibles - succès ou échec.
BTP	Fournisseur non-concepteur (Build-to-Print)	Fournisseur d'un composant, d'un ensemble, d'un système mineur ou d'un sous-système pour lequel le fournisseur n'a pas la responsabilité et l'autorité totales en matière de conception. Également désigné <i>conception appartenant au Client, conception du Client, conception de l'Acheteur, etc.</i>
	Fournisseur concepteur (Build-to-Spec)	Un matériel défini comme "Build-to-Spec" est un matériel défini par une spécification de performance, qui peut également inclure des plans détaillant l'enveloppe. La spécification de performance doit définir les exigences, tandis que le fournisseur est responsable de la création d'une conception conforme à la spécification de performance et à l'enveloppe. Les exigences ne sont pas normatives, ce qui permet au fournisseur d'utiliser son expertise en ingénierie pour concevoir le matériel. Le fournisseur peut être responsable d'un niveau défini de qualification et d'essais de qualification. Le fournisseur conservera une partie de la propriété intellectuelle pour son travail de conception. Également désigné <i>Conception appartenant au fournisseur, Conception par le fournisseur, Fournisseurs responsables de la conception, etc.</i>
	Fournisseur de services d'étalonnage ou de laboratoire	Organisation qualifiée pour effectuer des services d'étalonnage sur les équipements de contrôle, de mesure et d'essai utilisés dans la production des produits de Collins Aerospace, ainsi que des services de laboratoire comprenant des essais de matériels.
	Plans-C	Plans de Rosemount Aerospace ou de H&W pour les composants disponibles sur le marché. Cependant, dans certains cas, des fonctionnalités sont ajoutées ou personnalisées en plus de la configuration disponible actuelle.
CC	Certificat de conformité	Document juridique fourni par le fabricant ou le fournisseur et certifiant que les procédés, les produits et les services fournis au client sont conformes aux exigences spécifiées dans la commande.
COTS	Pièce disponible dans le commerce (ou pièce standard)	Articles ou produits disponibles dans le commerce, définis par des spécifications et des normes reconnues par l'industrie, vendus par l'intermédiaire de catalogues publics.
	Déviations	Autorisation écrite spécifique accordée avant la fabrication d'un article afin de déroger à une ou plusieurs exigences particulières de la documentation de configuration actuellement approuvée d'un article, pour un nombre spécifique d'unités ou pour une durée déterminée.
	Matières directes	Matières entrant dans la composition du produit final et en constituant un élément permanent. Les services susceptibles d'affecter la forme, l'adéquation ou la fonction de ces matières sont inclus dans cette définition.

Exigences du système de management de la qualité

	Distributeur	Organisations effectuant l'achat, le stockage, le fractionnement et la vente de produits et ne transformant pas, n'assemblant pas ou ne modifiant pas d'une autre manière le produit acheté. Par définition, les distributeurs sont limités à la distribution de matières premières, de pièces aux normes de l'industrie et de pièces disponibles dans le commerce (COTS).
	Procédé gelé (Frozen process)	Procédé de fabrication identifié par Rosemount Aerospace, H&W ou leurs clients, qui ne doit pas être modifié sans approbation préalable. Il s'agit notamment des paramètres de fonctionnement du procédé, la séquence des opérations, les matériels ou les sources.
	Fabricant de pièces standard ou de matières premières aux normes de l'industrie	Fabricant de pièces ou de matières premières qui respecte une spécification établie publiée par l'industrie ou les autorités nationales (par exemple, Aerospace Material Specification (AMS)).
NADCAP	National Aerospace and Defense Contractors Accreditation Program	Nadcap (anciennement NADCAP, National Aerospace and Defense Contractors Accreditation Program) est un programme coopératif mondial de normalisation pour l'ingénierie aérospatiale, la défense et les industries connexes.
	Non-conformité	Tout matériel ou produit qui n'est pas conforme au dessin technique ou à la spécification associé(e), ou qui n'a pas été traité conformément à la spécification ou à la procédure appropriée. Également dénommé <i>défaut</i> .
SMQ	Système de management de la qualité	Système formalisé qui documente les processus, les procédures et les responsabilités en vue d'atteindre des règles et des objectifs de qualité.
	Réparation	Soumission d'un matériel non conforme à un processus approuvé visant à réduire la non-conformité, sans toutefois l'éliminer ; nécessite l'approbation de Collins Aerospace.
	Retouches	Tous les travaux effectués sur des articles présentant des non-conformités connues afin de les rendre totalement conformes aux exigences documentées.
	Procédé spécial	Procédés dont le résultat ne peut pas être vérifié par un contrôle ou des mesures ultérieur(es), sans essais destructifs. Par conséquent, toute non-conformité devient apparente après que le produit a été mis en service ou livré aux clients. En règle générale, les procédés spéciaux sont définis par le Performance Review Institute (PRI) et contrôlés par l'accréditation NADCAP.
	Fournisseur de procédés spéciaux	Tout fournisseur qui exécute des procédés spéciaux sur les produits Collins Aerospace.
	Fournisseur Or	Programme UTC qui classe les performances d'un fournisseur sur la base de plusieurs critères, tels que son historique des rejets qualité et le respect des délais de livraison, ainsi que l'évaluation de la satisfaction du client et de la santé du fournisseur. Il complète le programme Lean actuel d'un fournisseur et s'aligne sur le système d'exploitation ACE d'UTC. De plus amples informations sont disponibles sur le site web public d'UTC.
	Données techniques	Les données techniques (DT) sont les informations, sous quelque forme que ce soit, nécessaires à la conception, au développement, à la production, au fonctionnement, à l'installation, à la modification ou à l'entretien du matériel informatique, des équipements, des logiciels ou des processus liés à ces actions nécessaires. Les données techniques ne comprennent pas les données financières, les données de gestion et les données spécifiques accessibles au public.
	Données variables	Données disponibles lorsqu'une caractéristique peut être mesurée sur une échelle continue à l'aide d'une jauge variable.
	Inventaire géré par le fournisseur	Inventaire stocké et géré sous contrat par un fournisseur.

Exigences du système de management de la qualité

	Dérogation	Autorisation écrite d'acceptation d'un article dont on constate, au cours de sa fabrication ou après avoir été soumis à acceptation, qu'il ne respecte pas les exigences spécifiées mais qui peut néanmoins être utilisé en l'état ou après une réparation.
AML	Liste des fabricants agréés (<i>Approved Manufacturer List</i>)	
CA	Certificat d'analyse (<i>Certificate of Analysis</i>)	
CFR	Code des règlements fédéraux des États-Unis (<i>Code of Federal Regulations</i>)	
DOT	Ministère des Transports des États-Unis (<i>Department of Transportation</i>)	
EASA	Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (<i>European Union Aviation Safety Agency</i>)	
FAA	Administration fédérale de l'aviation américaine (<i>Federal Aviation Administration</i>)	
FAI	Inspection du premier article (<i>First Article Inspection</i>)	
FAIR	Rapport d'inspection du premier article (<i>First Article Inspection Report</i>)	
FOD	Dommages causés par des corps étrangers/Débris (<i>Foreign Object Damage/Debris</i>)	
GIDEP	Programme gouvernemental d'échange des données industrielles (<i>Government Industry Data Exchange Program</i>)	
H&W	Hoist & Winch	
ISO	Organisation internationale de normalisation (<i>International Organization for Standardization</i>)	
KC	Caractéristiques principales (<i>Key Characteristic</i>)	
MRO	Entretien, réparation et révision (<i>Maintenance, Repair, and Overhaul</i>)	
MSA	Analyse des systèmes de mesure (<i>Measurement Systems Analysis</i>)	
OCM	Fabricant de composants d'origine (<i>Original Component Manufacturer</i>)	
OEM	Fabricant d'équipements d'origine (<i>Original Equipment Manufacturer</i>)	
OTD	Livraison dans les délais (<i>On Time Delivery</i>)	
QAL	Niveau d'approbation de la qualité (<i>Quality Approval Level</i>)	
QML	Liste des fabricants qualifiés (<i>Qualified Manufacturers List</i>) (telle que définie par la US Defense Logistics Agency)	
QPL	Liste des produits qualifiés (<i>Qualified Products List</i>) (telle que définie par la US Defense Logistics Agency)	
RTCA	Commission radiotechnique pour l'aéronautique (<i>Radio Technical Commission for Aeronautics</i>)	
SBU	Unité des affaires stratégiques (<i>Strategic Business Unit</i>)	
SCAR	Demande d'action corrective du fournisseur (<i>Supplier Corrective Action Request</i>)	

6. ANNEXE B : RÉFÉRENCES

074-8432-999	Supplier Advanced Quality System KC Summary Sheet and Detail Data Sheet
489-0073-001	Supplemental Requirements for Fabricated Parts
580-0001	Bright Alloy Finish Specification
580-0034	Chem-Film on Copper and Copper Alloys
580-0151	Tin Plate Finish Process Specification
580-0225	Tin Plate Process Specification
580-0778	Approved Alternates for Canceled Military, Federal, and Industry Standards / Specifications
580-0798	Supplemental Performance Requirements, Printed Wiring Boards
580-1497	Process, Marking, Identification
580-4023	Heat Treatment for Electrical Iron
580-5800	Fabrication Practices
839-8031-001	Inspection and Test Requirements for Key Characteristics of Components
952-0766	Corrosion Resistant Electroless Nickel
14 CFAR Part 21.9	Replacement and Modification Articles
14 CFR Part 120	U.S. Department of Transportation, Conducting Workplace Drug & Alcohol Testing

Exigences du système de management de la qualité

49 CFR Part 40	U.S. Department of Transportation, Conducting Workplace Drug & Alcohol Testing
99FP	Rockwell Collins General Terms and Conditions of Purchase AMS2817 Packaging and Identification of Molded Elastomeric Seals and Sealing Components
ANSI/ESD S20.20 ANSI/IPC A-610 AQAP 2110	Protection of Electrical and Electronic parts, Assemblies and Equipment Acceptability of Electronic Assemblies Exigences OTAN d'assurance de la qualité pour la conception, le développement et la production
AS6081	Fraudulent/Counterfeit Electronic Parts: Avoidance, Detection, Mitigation, and Disposition – Distributors
AS9115	Quality Management Systems – Requirements for Aviation, Space, and Defense Organizations – Deliverable Software
AS9131	Nonconformance Data Definition and Documentation
ASQR-20.1	Supplier Sampling Requirements
ASTM D3951	Standard Practice for Commercial Packaging
COL-ASQR-PRO-0003	Aerospace Supplier Quality Requirements
COL-PRO-0012	Supplier Quality Audit and Auditor Requirements
EASA Part 21	Certification de navigabilité et environnementale
EASA Part 145	
EIA JESD-625	Requirements for Handling Electrostatic-Discharge-Sensitive (ESDS) Devices
EMAR/FRA 145	
FAR 145	
FRA 21G	
HRC-QMS-I-308	Rockwell Collins- AS/EN9102 Electronic FAIR Submittal
HRC-QMS-I-358	Quality Assurance Purchase Order Codes
IEC 61340-5-1	Protection des dispositifs électroniques contre les phénomènes électrostatiques
ISO 6789	Outils de manœuvre pour vis et écrous - Outils dynamométriques à commande manuelle - Exigences d'étalonnage et détermination de l'incertitude de mesure
J-STD-001	Requirements for Soldered Electrical and Electronic Assemblies
NAS-412	Foreign Object Damage/Foreign Object Debris (FOD) Prevention
RMT-FRM-68137	Deviation/Waiver Request Form
TCCA	
UTAS-ITC-PRO-0800	
UTC Corporate Policy Manual (CPM), Sections 20 et 20A	

7. HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Seuls les propriétaires du document identifiés ci-dessous sont formellement autorisés à apporter des modifications à ce document. Ce document annule et remplace les documents suivants :

- RC-9000, Date de révision : 29 JUILLET 2022
- RMT-ASQR-PRO-0003, rév. B
- DP MSD 601, rév. A
- IQC10640

Numéro/titre du document	Date de révision	Propriétaire(s) du document	Approuvé par	Récapitulatif des changements
RC-9000	01/31/2024	Zach Hightower (AVI) Karen Kennedy (MIS)	Kyle Gage (AVI) Scott Plemmons (MIS)	Consolidation de plusieurs documents de transfert de différents sites en un document unique de transfert des exigences du SMQ pour Avionics et Mission Systems